

N° 2022/436

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 juin 2022

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
SUITE SIGNATURE DE
LA CONVENTION « LES
VILLAS DE
CHAUMONTEL »**

**BUDGET
« PRINCIPAL »**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **17**

Votants : **21**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongrachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongrachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

oo oo oo oo oo oo oo oo

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal ;

Vu la délibération 2022-421 du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif « Budget Principal » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de réajuster des crédits afin de les adapter suite à la rétrocession de la voirie du réseau privé de distribution d'eau potable « les Villas de Chaumontel » de la rue Camille Desmoulins ;

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement aux articles suivants :

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap)</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-29 450,27		
65548 (65) : Autres contributions	29 450,27		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 juin 2022.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les mouvements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

